

3 cantons – 4 services – 1 offre

Permanence téléphonique de l'Arc jurassien pour couple et famille

Du lundi au jeudi de 12h30 à 14h

0840 420 420

www.permanencecouplefamille.ch

CSP Berne Jura et CSP Neuchâtel, Caritas Jura et FAS Neuchâtel ont inauguré le 1^{er} septembre 2014 leur nouvelle permanence téléphonique 4 jours par semaine, du lundi au jeudi entre 12h30 et 14h. Les conseillers des 4 services se relaient pour répondre aux appels et aux courriels qui arrivent de toute cette région.

Il s'agit de donner à toute personne qui le souhaite une opportunité de s'adresser rapidement, directement et anonymement à un professionnel de la relation conjugale pour partager ses préoccupations, prendre un peu de recul et imaginer la suite à donner grâce à une écoute et une information ciblée, en fonction de la situation de la personne appelante et de ses besoins spécifiques.

Une permanence téléphonique... pour qui, pour quoi?

La permanence téléphonique permet un contact direct, rapide et anonyme avec un-e professionnel-le de la relation de couple, afin de pouvoir:

- déposer quelque chose de douloureux qui vient de se produire ou alors qui dure depuis un certain temps et qui épuise
- recevoir, par l'écoute d'un professionnel, une aide immédiate en cas de crise aiguë
- bénéficier d'une écoute active : le professionnel aide l'appelant à mettre des mots sur les difficultés et à mieux les percevoir. Il peut contenir, dédramatiser, éventuellement proposer des pistes
- éviter de prendre une décision hâtive, prendre un peu de recul, et se donner, le cas échéant, la possibilité de bénéficier de l'offre de la consultation conjugale et familiale.
- être renseigné sur les prestations, le cadre, la spécificité de la consultation conjugale et familiale

En fonction des difficultés abordées, le professionnel de permanence évalue s'il convient de conseiller à l'appelant une consultation ou un contact avec une autre institution.

A noter que ce temps d'écoute, d'une durée d'une vingtaine de minutes, ne remplace pas une consultation conjugale ou familiale.

En dehors des heures de permanence, il est possible d'envoyer un message par courriel à l'adresse suivante: contact@permanencecouplefamille.ch